

**2012-03-05**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5<sup>ème</sup> jour de mars 2012 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Diane Dorion, conseillère #2;           Lorne Graham, conseiller #3;  
Marianne Labelle, conseillère #4   Patrick Blanc, conseiller #5  
Josée Dupuis, conseillère #6

Monsieur Jean-Claude Labrie, conseiller #1 et monsieur Patrick Blanc, conseiller #5 sont absents.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel  
La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière, Diane Thibault, est aussi présente.

**1.0 CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2012-03-01       Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 février 2012
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
  - 5.1 Rapport du comité de la voirie
  - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
  - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
  - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
  - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
  - 5.6 Rapport du comité du service incendie
  - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
  - 6.1 Soumissionnaire retenu pour l'achat du camion à ordures
  - 6.2 Financement du camion à ordures
  - 6.3 Vente du camion à ordures
  - 6.4 Paiement du résiduel du camion à ordures avec CIT Financial
  - 6.5 Déjeuner Causerie de Norman MacMillan
  - 6.6 Adhésion Loisir sport Outaouais
  - 6.7 Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour taxes
  - 6.8 Mandataire autorisé pour enchérir et acquérir les immeubles qui seront vendus
  - 6.9 Demande de passage pour l'activité Défi Gatineau Tremblant
  - 6.10 Téléphone IP – Intention d'adhésion
  - 6.11 Acceptation de l'offre de Pavage Inter-Cité
  - 6.12 Approbation des travaux de la rue du Centenaire pour demande de remboursement
  - 6.13 Demande de don déposée par O.D.A.S.I.S
- 7.0 Finances
  - 7.1 Activités financières
  - 7.2 Rapport des heures cumulées
  - 7.2 Approbation des comptes fournisseurs au 29 février 2012
  - 7.3 Transferts de codes GL –Entretien des véhicules vers Location camion à ordures
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3.0 Adoption des procès verbaux**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012**

#### **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 février 2012**

ATTENDU que les conseillers n'ont pas fait lecture des procès-verbaux du 6 février 2012 et du 16 février 2012

#### **R2012-03-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

QUE l'adoption de ces procès-verbaux soient reportés à la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

### **4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE**

#### **5.0 INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé.
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures a été déposé.
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé.
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel a été déposé.
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé.
- 5.6 Rapport du comité service incendie a été déposé.
- 5.7 Rapport du maire n'a pas été déposé.

### **6.0 RÉOLUTIONS**

#### **6.1 Soumissionnaire retenu pour l'achat du camion à ordures**

Considérant que suite à l'avis public d'appel d'offres l'achat d'un camion à ordures et d'un compacteur à déchets qui a été affiché sur le site électronique de la SEAO, les soumissionnaires suivants ont déposé leurs soumissions dans le délai prévu et que l'ouverture des soumissions a été faite à 14 h 00 le 24 février 2012 en présence de chacun des représentants des soumissionnaires suivants :

**Première soumission : Groupe Gemec inc. – St-Hyacinthe**

Coût du camion : 113 110.00 \$  
Coût du compacteur : 61 669.56 \$  
**Grand Total : 200 952.80 \$ (taxes incluses)**

**Deuxième soumission : Globocam – Pointe-Claire**

Coût du camion : 118 783.00 \$  
Coût du compacteur : 56 807.00 \$  
**Grand total : 201 884.60\$ (taxes incluses)**

**Troisième soumission : Surgenor Truck Group - Ottawa**

Coût du camion : 114 812.00 \$  
Coût du compacteur : 71998.00 \$  
**Grand total : 212 823.29 \$ (taxes incluses)**

**Quatrième soumission : Inter Outaouais – Papineauville**

Coût du camion : 121 978.00 \$  
Coût du compacteur : 60 207.00 \$  
**Grand total : 209 437.20 \$ (taxes incluses)**

Coût du camion : 121 978.00 \$  
Coût du compacteur : 72 898.00 \$  
**Grand total : 224 055.23 \$ (taxes incluses)**

**Cinquième soumission : Camion Freightliner Mont-Laurier Inc**

Coût du camion : 117 000.00 \$  
Coût du compacteur : 56 287.00 \$  
**Grand total : 199 239.73 \$**

**Considérant** que trois soumissions ont fait l'objet d'une vérification de conformité par le comité de sélection formé de monsieur Éric Jokinen; monsieur René Lamarre et monsieur Jocelyn Trudeau, tous résidents de Namur, en vertu de la Politique de gestion contractuelle et du règlement portant le numéro 166 et que cette vérification s'est effectuée le 28 février 2012 à 13 h 30 au bureau municipal en présence de madame Diane Thibault, directrice générale;

**Considérant** que la soumission de Freightliner Mont-Laurier inc. , après vérification par le comité ne s'avère pas conforme au devis technique de l'appel d'offre de la municipalité de Namur, cette soumission a été rejetée. La raison est que deux éléments n'étaient pas inclus dans le prix soumissionné, soit un montant de 2 850.00 \$ pour le refroidisseur d'huile et un montant de 3 400 \$ pour le système de graissage automatique sur le compacteur ce qui augmente le prix de la soumission de 6 250 \$, pour totaliser un montant de 206 425.67 \$, taxes incluses.

**Considérant** que les soumissions de Globocam et Groupe Gemec Inc. s'avèrent conformes au devis technique déposé par la municipalité lors de l'appel d'offre public,

**Considérant** que le comité de sélection recommande le soumissionnaire Globocam car certains items de la soumission sont supérieurs au devis technique;

**Considérant** que ces items n'ont pas été demandés lors de l'appel d'offre public de la municipalité de Namur et que le prix de la soumission est supérieur de 931.80 \$ à celle de Groupe Gemec inc.

**R2012-03-03 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**Que** la recommandation du comité de sélection ne soit pas acceptée et que la soumission de Groupe Gemec inc. soit retenue pour un montant de 200 952.80 \$, taxes incluses.

**Que** la directrice générale, madame Diane Thibault affiche sur le site de SEAO que le contrat pour l'achat d'un camion à ordures et d'un compacteur à déchets a été adjugé à Groupe Gemec inc. et qu'elle en informe également de ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2 Financement du camion à ordures**

**ATTENDU** que les Services Financiers Rexcap ont déjà été retenus pour le financement par location d'acquisition (Crédit-Bail) du nouveau camion à ordures et du compacteur à déchets en vertu de la résolution portant le numéro **R2012-01-03-02**;

**ATTENDU** que le montant à financer est de 174 779.56 \$. taxes en sus; pour une durée de 5 ans;

**R2012-03-04 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** la directrice générale Diane Thibault communique avec monsieur Grenier, de Services Financiers Rexcap inc. pour lui demander de préparer un tableau des versements pour la location d'acquisition du nouveau camion à ordures avec compacteur à déchets pour une valeur résiduelle entre 75 000 \$ et 80 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.3 Vente du camion à ordures**

**ATTENDU** que Service Sanitaire Richard Lanthier inc. de Saint-André-Avellin a déposé une offre d'achat pour le camion à ordures Inter 2003 muni d'un compacteur à déchets pour la somme de 9 000 \$ plus les taxes applicables, tel que vu et sans garanti.

**R2012-03- 05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** des réparations mineures soient effectuées sur le camion à ordures par Garage Benoit Trudeau pour un montant maximal de 3 000 \$; taxes en sus;

**QUE** si le montant des réparations excède le montant prévu par le conseil, le camion à ordures et le compacteur à déchets seront alors vendus à Service Sanitaire Richard Lanthier inc. selon l'offre d'achat qui a été déposée par ce dernier.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.4 Paiement du résiduel du camion à ordures avec CIT Financial**

**ATTENDU** que les Services Financiers Rexcap inc. a été retenue pour le financement par location d'acquisition pour le nouveau camion à ordures avec compacteur à déchets;

**ATTENDU** que le camion à ordures de marque Inter 2003 est présentement financé par Services Financiers CIT Ltée, contrat no. 800-04611430-001

**R2012-03-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la directrice générale Diane Thibault, soit et est autorisée d'effectuer le remboursement du financement avec Services Financier CIT Ltée tel que prévu à la résolution portant le numéro **R2012-01-01-06.**

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.5 Déjeuner causerie de monsieur Norman MacMillan**

**ATTENDU** que le déjeuner causerie de monsieur Norman MacMillan, député de Papineau, ministre délégué aux transports et ministre responsable de l'Outaouais se tiendra le 23 mars 2012 à Buckingham;

**R2012-03-07 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion**

**QUE** monsieur Gilbert Dardel et monsieur Lorne Graham s'inscrivent à titre personnel à ce déjeuner-causerie.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.6 Adhésion Loisir Sport Outaouais**

Les conseillers ne désirent pas adhérer à Loisir Sport Outaouais. Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution.

#### **6.7 Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour taxes**

**ATTENDU** que la directrice générale Diane Thibault soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la municipalité à la date du 28 février 2012 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec.

**R2012-03-08 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.8 Mandataire autorisé pour enchérir et acquérir les immeubles qui seront vendus**

**ATTENDU** que la Municipalité de Namur peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**ATTENDU** que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro R2012-03-08;

**ATTENDU** que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**R2012-03-09 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu en juin 2012, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.9 Demande de passage pour l'activité Défi Gatineau Tremblant**

**ATTENDU** qu'une demande de passage a été déposée par monsieur Camille Lévesque, agent de contrôle, direction de la sécurité dans le cadre de leur Activité Gatineau Tremblant qui se tiendra du 2 au 3 juin 2012;

**ATTENDU** que l'équipe de cyclistes du Casino Lac Leamy/Mont Tremblant devra passer sur les routes traversant la municipalité de Namur;

**R2012-03-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la municipalité de Namur accepte que l'activité du Casino Lac Leamy / Mont-Tremblant circule sur les routes traversant la municipalité afin d'obtenir un permis d'évènement spéciaux du Ministère du Transport Québec afin de faire cette activité de façon légale et sécuritaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.10 Téléphonie IP – Intention d'adhésion.**

**Projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional – Article 569.0.1 du Code municipal du Québec**

**ATTENDU** la présentation réalisée le 29 février 2012 par la MRC de Papineau et la firme GÉNICOM auprès des membres du Conseil des maires et des directeurs généraux des municipalités locales concernant les plans et les devis du projet visant la mise en place du réseau de téléphonie IP régional ainsi que l'échéancier et la procédure privilégiée ;

**ATTENDU** que la MRC de Papineau a utilisé les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* afin d'élaborer un projet d'entente inter-municipale visant le déploiement d'un réseau de téléphonie IP à conclure avec les municipalités locales qui en manifesteront l'intérêt;

**ATTENDU** qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elle puisse émettre leur position à l'égard du projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipale du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est **le 4 mai 2012** ;

**ATTENDU** le projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2012-02-041, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 29 février 2012, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

**R2012-03-11 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Namur exprime, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre l'implantation et du développement du réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

QUE :

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau conformément à l'échéancier prévu à cet effet;

ET QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Namur confirme la réalisation des travaux complémentaires proposés visant le raccordement de certaines infrastructures municipales au réseau de fibre optique et permettant, en conséquence, l'inclusion de ces dernières au réseau de téléphonie IP régional.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.11 Acceptation de l'offre de Pavage Inter cité**

**ATTENDU** que monsieur Éric Gaudette, président de Pavage Inter Cité a déposé une proposition de règlement pour des travaux qui ont été exécutés sur la rue du Centenaire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**ATTENDU** que le projet de règlement se détaille comme suit, taxes en sus

Coûts des travaux qui ont été acceptés par la municipalité de Namur :	138 157.17 \$
Coûts des travaux soumis par Pavage Inter Cité :	148 019.50 \$
Solde à payer à Pavage Inter Cité :	9 862.33 \$
Offre de règlement : 60 % du solde dû de 9 862.33\$	5 917.40 \$
Moins Retenue pour approvisionnement	225. 00 \$
Montant total de la facturation de Pavage Inter Cité	143 849.57 \$
Moins montant déjà payé par la Municipalité	138 157.17 \$
Nouveau solde à payer à Pavage Inter Cité	5 692.40 \$

#### **R2012-03-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** l'offre de règlement de Pavage Inter Cité pour 60 % du solde dû au montant de 9 862.33\$ soit refusé;

**QUE** la municipalité de Namur adresse une contre offre de l'ordre du 50 % du solde dû à Pavage Inter Cité pour finaliser la facture.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.12 Approbation des travaux de la rue du Centenaire pour une demande de remboursement**

**ATTENDU** que la municipalité de Namur déposera un projet de règlement auprès de Pavage Inter Cité pour que le pourcentage soit de 50 % du solde dû et non 60 % tel que soumis par Pavage Cité;

#### **R2012-03-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** les travaux exécutés par Pavage Inter Cité sur la rue du Centenaire soient acceptés conditionnel à l'approbation de Pavage Inter Cité de réduire le solde dû de 50%;

**QUE** la municipalité effectuera alors le paiement final de 5 692.40 \$ taxes en sus et pourra alors procéder à la demande de remboursement auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **6.13 Demande de don déposée par O.D.A.S.I.S.**

**ATTENDU** qu'une demande de don a été déposée par l'Organisme d'aide et de support à l'intégration sociale (O.D.A.S.I.S);

**R2012-03-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QU'UN** montant de 100 \$ soit remis à O.D.A.S.I.S. à titre de don.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.14 Demande de subvention – Culture et Patrimoine**

**ATTENDU** que la municipalité de Namu désire déposer une demande au montant de 1 000 \$ auprès du CLD Papineau dans le cadre d'une subvention Fonds de développement culture et patrimoine

**R2012-03-15 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion**

**QUE** monsieur le maire Gilbert Dardel et madame la directrice générale Diane Thibault soient et sont mandatés pour déposer cette demande de subvention

**QUE** monsieur le maire Gilbert Dardel et madame la directrice générale Diane Thibault soient et sont mandatés à titre de signataires désignés pour tous les documents concernant cette demande de subvention.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.0 FINANCES**

7.1 Rapport des activités financières déposé par la directrice générale.

7.2 Rapport des heures cumulées déposé par la directrice générale

### **7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 29 février 2012**

**ATTENDU** que la directrice générale / secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2012 totalisant 229 246.46 \$

**R2012-03-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 229 246.46 \$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations budgétaires concernées.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7.4 Transfert de codes GL – Entretien des véhicules vers location camion à ordures**

**ATTENDU** que des frais de location pour un camion à ordures ont dû être déboursés suite à une bris majeur du camion à ordures de la Municipalité;

**ATTENDU** que des frais de location totalisant 7 428.91 \$ ont été comptabilisés au Code GL 02 32000 513 au lieu du code GL 02 45120 515

**R2012-03-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à effectuer les écritures de régularisation nécessaires et que le montant de 7 428.91\$ soit comptabilisé au Code GL 02 45120 515

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.0 Seconde période de l'assistance**

**9.0 Varia**

**10.0 Levée de la séance**

**R2012-03-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la séance levée à 21 h 50

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Gilbert Dardel, maire

---

Diane Thibault, directrice générale  
Secrétaire-trésorière